

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAULT Florence
M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.006 : Autorisation de signer l'avenant n°3 au bail du 13/11/2023 conclu avec Bouygues Telecom concernant l'installation d'une station radioélectrique provisoire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un contrat de bail a été conclu avec la société Bouygues Telecom le 15/11/2023 afin qu'elle installe un relai provisoire pour améliorer le débit sur la station pendant l'hiver.

Ce contrat était d'une durée initiale de 4 mois (du 15 décembre au 15 avril).

Il a fait l'objet d'un premier avenant de prolongation le 18 avril 2024 pour une durée de 12 mois, et un deuxième avenant de prolongation le 18 février 2025 pour une durée de 12 mois. Aucun de ces avenants n'a eu d'incidence financière.

Ce contrat de bail arrive à échéance le 1^{er} avril 2026.

L'installation d'un pylône définitif est en cours. Il devrait normalement pouvoir être mis en service dans le courant de l'année 2026.

Afin de maintenir un débit satisfaisant sur la station grâce au relai provisoire le temps de l'installation du pylône définitif, la société Bouygues Telecom propose de prolonger la durée du contrat de bail d'une nouvelle période de 12 mois. Le contrat de bail serait ainsi prolongé jusqu'au 31/03/2027. Cette prolongation n'aura pas d'incidence financière.

A la mise en service du pylône définitif, le relai provisoire sera démonté.

Monsieur le Maire soumet aux élus le projet d'avenant n°3.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'accepter l'avenant n°3, pour les motifs invoqués ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer ledit avenant n°3.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** l'avenant n°3 de prolongation du contrat de bail conclu avec Bouygues Telecom le 15/11/2023 ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant correspondant et tout acte y afférent.

Le Maire,
Patrick RICOU

